



Enghien-les-Bains, le 24 septembre 2021

Informations aux parents d'élèves de 3^{ème}

DEMANDES D'AMENAGEMENTS DNB 2022

Madame, Monsieur,

Des mesures particulières concernant l'aménagement des épreuves à l'intention des candidats présentant un handicap ou un trouble des apprentissages peuvent être accordées par le Recteur de l'académie, sur proposition du médecin désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées (CDAPH).

Pour constituer un éventuel dossier, nous vous transmettons ce jour le formulaire de demande d'aménagements des épreuves aux examens pour les candidats présentant un handicap. Ce formulaire dûment rempli ainsi que les pièces à ajouter au dossier (copie intégrale du PAI, PAP ou PPS) sont à retourner suivants **avant le 15 octobre 2021 à Mme EYSCHEN**.

Le dossier, complété par le document regroupant les informations pédagogiques est transmis par le chef d'établissement au médecin désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) ; celui-ci transmet ensuite son avis au SIEC qui notifiera sa décision au candidat via le chef d'établissement à partir du mois de mars 2022.

Un dossier incomplet ou hors délai n'est pas étudié. Il est renvoyé au candidat.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Livia GARSAULT

Directrice du Collège